



## A tous les pilotes Swiss Motocross Masters 2008

Voici quelques informations importantes pour la saison 2008

1. Le calendrier est définitif et le formulaire d'inscription est annexé, pour ceux qui ne se sont pas encore inscrits.
2. Le règlement Swiss Motocross Masters 2008 peut être téléchargé depuis le site internet FMS, SAM ou le Swiss Motocross Masters.
3. Il n'y a qu'une seule modification importante au règlement de l'année passée. Dans la classe Swiss Motocross Masters 125, il est possible de prendre le départ avec max. 144 ccm et cette classe a été réduite à max. 35 participants (des pilotes non qualifiés peuvent prendre le départ en cat. Open s'il y encore des places libres).
4. Les pilotes licenciés suivants peuvent prendre le départ:  
FMS – licences internationales  
FMS – licences nationales avec supplément SwissMaster  
SAM – licences internationales avec supplément SwissMaster FMS (annexe)
5. Il a été décidé que tous les pilotes avec licences-inter doivent payer Fr. 450.- pour pouvoir participer au championnat SwissMotocrossMaster 2008. Ceci signifie que les pilotes qui ont reçu des deux fédérations une licence et une facture ne doivent payer qu'une seule facture. Les fédérations SAM et FMS régleront ultérieurement entre elles la répartition financière.

12 mars 2008

Swiss Motocross Masters 2008

Bureau Frauenfeld

Andrea Läderach